



Besançon, le 25 avril 2019

Dotations de soutien à l'investissement des collectivités

L'État accompagne financièrement les projets des territoires

Les dotations de soutien à l'investissement dans le Doubs

Le département du Doubs a connu jusqu'en 2018 une hausse constante des enveloppes de soutien à l'investissement des collectivités. Entre l'augmentation de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la création du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL puis DSIL), **le potentiel de soutien aux projets locaux a été multiplié par 2,5 par rapport à 2014.**

A noter que depuis 3 ans, le poids des constructions scolaires est très élevé dans la répartition de la dotation. Cette particularité, nécessairement conjoncturelle, tend à se poursuivre sur les prochaines années, au regard des nombreux dossiers qui restent à financer en la matière. Ces investissements en faveur des conditions de scolarité des enfants du département témoignent de la vitalité de celui-ci, qui présente une augmentation de la population nécessitant des investissements structurants.

Mobilisation en faveur des territoires ruraux

S'agissant de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), elle est mobilisée en faveur des contrats de ruralité. Elle vise ainsi à soutenir les projets structurants dans les territoires ruraux, et accompagnent une dynamique de projet de territoire visant à structurer les intercommunalités ou Pôle d'équilibre territorial et rural en équipements - Maison de services au public, maisons de santé, équipements sportifs, constructions scolaires - dans un objectif d'accroissement de la qualité de vie.

Vers la transition énergétique et la dynamisation des coeurs de ville

Elle a également vocation à soutenir les projets les plus exemplaires en termes de transition énergétique, et de mobilité durable, et depuis un an, apporte son concours à la revitalisation des villes moyennes dans le cadre du programme Coeur de Ville. Ce programme, en permettant une redynamisation de ces centre-villes, a vocation à entretenir leur rôle de centralité et leur rayonnement en faveur des territoires alentours.

La DSIL vise ainsi une logique de développement équilibré entre secteurs urbains et territoires ruraux interdépendants, ce qui explique la répartition équitable de l'enveloppe entre priorités nationales et contrats de ruralité (1,7M€ en 2017 et 2,1M€ en 2018) dans le département du Doubs.

Enfin, et pour les projets non éligibles à la DETR ou la DSIL, mais qui font sens, que ce soit en termes de structuration des territoires, qu'en termes d'attractivité, des crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) issus du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région peuvent être mobilisés. En 2018, ce fut notamment le cas en faveur de la création d'une recyclerie à Maîche, et de la construction d'un centre multi-accueil (crèche) à Etalans, en lien direct avec le développement du territoire lié à l'implantation de l'entreprise SIS.

I. 200 projets soutenus en 2018 grâce à la Dotation d'équipement des territoires ruraux

Dans le Doubs, la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a permis en 2018 **le soutien de 200 projets portés par des collectivités**, grâce à une enveloppe de 10 781 305 €.

Typologie des 200 projets soutenu en 2018 par la DETR dans le Doubs

Catégorie d'opération	Nombre de dossiers	Montant alloué	Taux
Voirie communale	64	2 243 175,30 €	20,81 %
Construction et aménagement public	52	926 742,53 €	8,60 %
Constructions scolaires et périscolaires	10	3 567 649,32 €	33,09 %
Création et réhabilitation de logements	22	860 844,46 €	7,98 %
Equipements sportifs	19	1 205 860,64 €	11,18 %
Informatisation des écoles et secrétariats	22	44 467,57 €	0,41 %
Développement économique et maintien des services à la population	11	1 932 565,54 €	17,93 %

Ainsi, 64 dossiers concernant la réfection des voiries communales ont été subventionnés en 2018. Pour exemple, la commune de Belleherbe a bénéficié d'une subvention de 54 696 € pour la sécurisation et l'accessibilité des carrefours des voies communales de l'église et des génévriers et la création d'un chemin piétonnier.

La catégorie construction et aménagement public est également un axe de financement DETR. Ce dernier regroupe les dossiers relatifs à la restauration et la revalorisation du patrimoine rural (non protégé au titre des monuments historiques), les travaux de rénovation des monuments aux morts, les travaux dans les bâtiments communaux, l'accessibilité personnes à mobilité réduite (PMR) dans tous les bâtiments publics, l'isolation thermique dans les mairies et les bâtiments administratifs et les travaux et extensions dans les cimetières : 52 dossiers de demande de subventions ont été financés en 2018 pour un montant total de 926 742,53 €.

Dans le cadre de la rénovation et l'extension de son groupe scolaire, la commune d'Etalans s'est vu attribuer en 2018 une subvention d'un montant de 576 344 € dans le cadre des constructions scolaires et périscolaires. Au total, ce sont 10 dossiers qui ont été subventionnés en 2018 dans cette catégorie.

Au titre des équipements sportifs, la communauté de communes Doubs Baumoises s'est vu octroyer une subvention d'un montant de 48 860 € pour la rénovation de l'équipement et la mise en accessibilité de la piscine intercommunale de Baume-les-Dames (coût des travaux : 139 602 €).

Enfin, une maison de l'enfance (périscolaire et crèche) a été créée sur la commune de Vercel-Villedieu-le-Camp pour un montant de travaux de 1 189 769 €. Ce projet a bénéficié de 416 419 € de DETR au titre du développement économique et maintien des services à la population.

II. La ruralité et la transition écologique accompagnées par la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La loi de finances pour 2018 acte la pérennisation du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) et sa codification au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sous l'appellation de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - article 2334-42 du CGCT.

Dans le Doubs, cette enveloppe financière a permis en 2018 de soutenir 65 dossiers, dont 22 au titre des « contrats de ruralité ».

Cette enveloppe de **5 463 453 €** a été répartie de la manière suivante : 2 098 234 € au profit des contrats de ruralité et 3 365 219 € au titre des priorités d'intervention du fonds.

Ces grandes priorités d'intervention de la DSIL sont fixées par le CGCT :

- Rénovation thermique ;
- Transition énergétique ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- Développement d'infrastructure en faveur de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Parmi ces priorités, sont recensés notamment les principales orientations du **Grand Plan Investissement** (GPI) lancé par le gouvernement, à savoir :

- réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics et transition énergétique,
- émergence de modes de transports innovants (liaisons douces).

Contrats de ruralité

Les crédits « contrat de ruralité » issus de l'enveloppe DSIL sont destinés à financer la réalisation d'opérations structurantes visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat signé entre, d'une part, le représentant de l'État et, d'autre part, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou le pôle d'équilibre territorial et rural. Ces projets d'investissement doivent entrer dans les catégories suivantes :

- l'accessibilité des services et des soins,
- développement de l'attractivité,
- stimulation de l'activité des bourgs-centres,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- renforcement de la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Dans le département du Doubs, 6 contrats de ruralité ont été signés à ce jour avec les collectivités suivantes :

- Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs
- Communauté de Communes Loue Lison
- Pôle d'équilibre territorial et rural Pays Horloger
- Pôle d'équilibre territorial et rural Doubs Central
- Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon
- Pays de Montbéliard Agglomération, le contrat avec PMA, visant notamment à soutenir les projets d'aménagement sur la frange rurale de l'EPCI suite à l'évolution de son périmètre lié à la loi NOTRÉ, a été signé en 2018.

65 projets soutenus en 2018 grâce à la Dotation de soutien à l'investissement local

Catégories d'opérations	Rénovation thermique	Transition énergétique	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	Accessibilité des services et des soins	Développement de l'attractivité	Stimulation de l'activité des bourgs centres	Total
Nombre de dossiers	20	8	10	6	4	10	6	1	65
Montant alloué	1 348 571,40 €	567 189,30 €	852 556,58 €	592 296,00 €	590 339,72 €	1 000 000,00 €	442 500,00 €	70 000,00 €	5 463 453,00 €
Poids dans l'enveloppe	24,68 %	10,38 %	15,60 %	10,84 %	10,81 %	18,30 %	8,10 %	1,28 %	100%

Ainsi, **20 projets ont été financés en 2018 au titre de la rénovation thermique :**

Exemple : une subvention d'un montant de 440 210 € € a été accordée à la commune de Pays de Clerval pour la rénovation de l'école élémentaire (coût du projet : 2 449 800 €).

8 projets ont été financés dans le cadre de la transition énergétique comme la création d'une chaufferie gaz et réseau de chaleur alimentant le groupe scolaire du quartier et le centre socio-culturel de la commune de Grand-Charmont : ce projet a bénéficié d'une subvention de 49 255 ,20 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dont le coût total des travaux s'élevait à 164 184 €.

Au titre de la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, 10 dossiers ont été subventionnés. Parmi eux, le projet d'aménagement et de mise en accessibilité du centre périscolaire de la commune d'Ecole Valentin pour un montant de 244 805 € (coût du projet : 699 443 €).

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a procédé à la mise en place de pistes cyclables avenues Siffert et Clémenceau. Ce projet, d'un coût total de 500 066 € fait partie des **6 dossiers subventionnés au titre du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.** Il a bénéficié d'une aide d'un montant de 146 562 €.

Dans le cadre des contrats de ruralité – accessibilité des services et des soins, la commune d'Orchamps-Vennes s'est vu octroyer une subvention DSIL d'un montant de 140 000 € pour la construction de la partie communale de la maison de santé favorisant ainsi le regroupement, sur un même pôle, l'ensemble des prestataires médicaux (médecins, podologue, dentiste, pharmacien, kinésithérapeute...).

6 dossiers ont également été subventionnés au titre de la DSIL – développement de l'attractivité. L'extension de la chapelle Brachotte sur la commune de Valdahon a ainsi bénéficié d'une subvention de 100 000 € pour financer des travaux d'un montant de 972 914 € permettant notamment la construction d'un accueil et d'une salle polyvalente à côté de la chapelle.

III. Elements nationaux d'informations

Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues en 2019 à un **niveau historiquement élevé**. Entre 2014 et 2017, les dotations de soutien à l'investissement local ont connu une **augmentation très importante** : augmentation de la DETR de 380M€, de la Dotation Politique de la Ville de 50M€ et création de la DSIL pour 550 M€.

Ces trois dotations s'élevant à un total de 1,7 milliards en 2019, se situent à +120% au dessus de leur niveau de 2014.

La DETR est en 2019 au même niveau qu'en 2018 (1046 millions) qui était son plus haut historique. **Par rapport à son niveau de 2014, la DETR est supérieure de 64%.**

La DSIL, conçue comme temporaire en 2016, est devenue permanente.

Son montant 2018 (615 millions) intégrait un abondement exceptionnel de 45 millions d'euros. Il était prévu pour une seule année. En 2019, la DSIL revient à son niveau de 2017 (570 millions).

Par ailleurs, la DSIL fait l'objet d'une réserve de précaution début 2019, il en avait été de même début 2018. Cette réserve avait été libérée fin 2018 et, au-delà, la DSIL avait fait l'objet d'un abondement exceptionnel en fin d'année.